

SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Le principe de priorité de la Famille, où des proches de la personne à protéger sont tuteurs ou curateurs, est renforcé par la loi 2007 – 308 du 05 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

Une personne de votre Famille ou parmi vos proches est en difficultés ; vous êtes tuteur ou curateur familial, vous allez bientôt le devenir ; ou vous vous posez des questions : Ce SERVICE est fait pour vous.

Le grand âge, la maladie, le handicap, les accidents de la vie sont autant de causes qui peuvent rendre l'un de nos proches vulnérables, au point qu'il ne puisse plus agir seul dans son intérêt.

La France compte plus de 800 000 personnes sous mesure de protection.

Lorsqu'une personne ne semble plus faire face à ses obligations quotidiennes et qu'elle se met en difficulté, voire en danger, son entourage ressent naturellement le besoin de lui venir en aide. Il appartient, en effet, à la Famille de veiller à la protection de la personne et de ses biens. Plus encore, elle peut être tenue responsable de n'avoir rien fait.



Des réponses à vos principales questions

De nombreuses questions se posent alors autour de l'opportunité d'intervenir, de la forme de cette intervention, des démarches à accomplir et de leurs conséquences.

- Quelles sont les alternatives à la protection judiciaire ?
- Qui protéger et pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'une mesure de protection judiciaire ?
- Qui peut demander une mesure de protection judiciaire ?
- Comment demander l'ouverture d'une mesure de protection judiciaire ?
- Comment le juge des tutelles examine la demande ?
- Qui peut être désigné pour exercer une mesure de protection judiciaire ?
- Un changement de curateur ou de tuteur est-il possible ?
- La mesure de protection judiciaire peut-elle évoluer ?
- Quels sont les droits et les libertés de la personne protégée ?
- Quelles sont les obligations du curateur ou du tuteur dès sa nomination ?
- Comment prend fin une mesure de protection et quelles sont les conséquences ?
- Comment s'exerce le contrôle de la mesure de protection judiciaire ?
- Quelles sont les responsabilités du curateur ou du tuteur ?
- Comment peut-on anticiper sa protection ?

Qui contacter...

Une permanence téléphonique tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30

Un seul numéro d'appel le **03.24.57.64.45** – accueil téléphonique – prise de rendez-vous

Un accueil physique (sur RDV) au **10, rue du Docteur E. Baudoin, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

Un accès à la nécessaire documentation.

Une adresse courriel : **aatf@udaf08.fr**

LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Qu'est-ce qu'un GEM ?

Un GEM est un Groupe d'Entraide Mutuelle, ils sont issus de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes en situation de handicap ou fragilisées par les aléas de la vie. Ils sont des espaces d'accueil conviviaux, d'écoute et d'échange : ils sont ouverts à toute personne qui se sent concernée.

Les objectifs principaux des GEM sont de lutter contre le phénomène d'isolement, de favoriser l'épanouissement individuel et collectif en donnant aux adhérents la possibilité de prendre des initiatives et des responsabilités. Ils sont des espaces de reconnaissance et de valorisation. Ils permettent aux personnes concernées de s'inscrire dans une réalité de vie qui leur appartient.

Un GEM est un groupe de pairs qui permet de développer des pratiques effectives de solidarité et d'entraide, de découvrir son potentiel, de prendre confiance en soi, de retrouver le goût des autres. Ouvert sur l'ensemble de la société, les Groupes d'Entraide Mutuelle sont des lieux de citoyenneté et de créativité.

Par leur ouverture sur la cité, leur souplesse de fonctionnement, les GEM sont des passerelles vers l'insertion sociale de personnes parfois stigmatisées par l'image du handicap. Ils n'ont pas vocation à être des lieux de soins et ils sont totalement indépendants des institutions sanitaires et médico-sociales. Cependant, ils peuvent entretenir avec elles toutes les relations partenariales utiles aux adhérents.

Un GEM est un espace ressources. On y fait des projets, on vient y boire un café, trouver une information, partager son histoire, ses doutes, ses désirs.

Dans les Ardennes, trois GEM sont présents :

Le GEM Le Pommier à Sedan et le GEM Sollicitude à Charleville destinés aux personnes souffrant de troubles psychiques et le GEM Le Moulin à Charleville destiné lui à accueillir des personnes souffrant de troubles des suites d'un traumatisme crânien.

Le Pommier
Maison GIBERT
12 rue Colbert
08200 SEDAN
Tél. : 03 24 22 22 37
gemlepommier08@orange.fr

SOLLICITUDE
Le Duc de Clèves
43 rue de l'Arquebuse
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 06.58.31.84.07
gemsollicitude008@gmail.com

Le Moulin
34, rue de Warcq BP 829
08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Tél. : 03 24 52 63 00



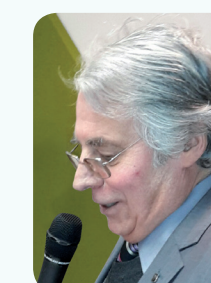
SOMMAIRE

- La Maison Familiale Rurale de Lucquy

- Aide au tuteurs familiaux

- Les Groupes d'Entraide Mutuelle De Charleville-Mézières et Sedan

Editorial



L'environnement socio-économique et politique du moment dans lequel tout un chacun peut apprécier et mesurer les problématiques existantes, les tensions et leurs conséquences dans nos vies quotidiennes, constitue une opportunité que je souhaite saisir pour évoquer et surtout promouvoir le concept de dialogue social. A cet égard, les événements qui occupent l'actualité et secouent la société française, témoignent et attestent de son insuffisance et de sa faible consistance.

Pour lever toute ambiguïté, plébisciter le dialogue social n'a pas pour objet de restreindre voire d'annihiler le droit de grève.

Mais force est de constater que dans notre pays les réformes et changements sont difficiles, souvent accompagnés de conflits et que les négociations réelles et productives synonymes de solutionnements interviennent très tardivement. Etat de fait qui selon moi relève d'une responsabilité collective.

Il me semble nécessaire de rappeler que le dialogue demeure « un moyen fondamental de régulation, de dynamisation et de reconnaissance de ses participants, que ce soit dans la famille, l'entreprise ou toute autre forme de vie collective. Le dialogue social est un moteur de transformation pour notre pays, de progrès pour les salariés et donc, de bien être pour les familles. »

Lors de la session du 24 et 25 mai dernier, le Conseil Economique Social et Environnemental (1) s'est emparé de cette thématique. Un avis voté par les représentants de l'UNAF a explicité la nécessité du développement de la culture du dialogue social.

Nous ne pouvons que souscrire à cette recommandation du CESE (1) et souhaiter que le « discours séduisant » soit sous tendu par des actes efficaces.

Le Président
Bernard LAPLACE

Bulletin réalisé par
l'Union Départementale des Associations Familiales des Ardennes.
38, bd Georges Poirier
CS 80064
08008 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél : 03 24 57 22 77 - Fax : 03 24 35 72 32
E-mail : udaf.institution@udaf08.fr
ISSN

Directeur de la publication : Le Président
Rédacteurs : Philippe DARCO
Virginie CANIAUX - BEGLOT

Impression : SOPAIC IMPRIMERIE
Tirage : 500 exemplaires



4^{ème} - 3^{ème}
de l'Enseignement Agricole

55% de stage
45% à la MFR

Lieux de stage au choix de l'élève :
Garage, école maternelle, salon de coiffure,
d'esthétique, boulangerie, maçonnerie...



Découverte et orientation professionnelles
Diplôme national du brevet en fin de 3^{ème}
Socle commun des compétences

Réussir
autrement



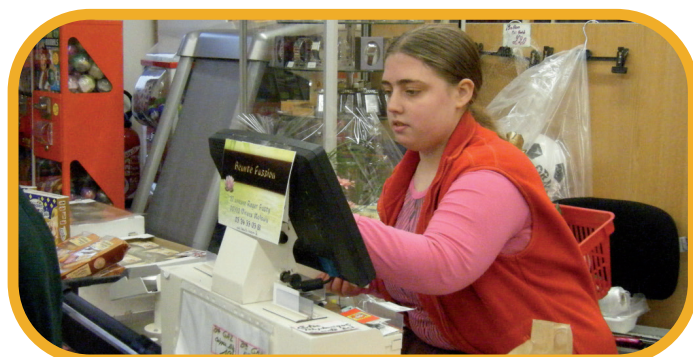
Les formations
4^{ème} - 3^{ème} Enseignement Agricole,
CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural
Bac Pro Services aux Personnes et aux Territoires
sont des formations sous contrat avec le ministère de l'agriculture.

Réussir sa Formation par alternance

CAPa
Services aux Personnes
et Vente en Espace Rural

60% de stage
40% à la MFR

Lieux de stage :
Secteur de la vente / accueil
Secteur des services à la personne



Insertion professionnelle :
Aide à domicile, Employé libre
service, Assistante maternelle, ASH...

+50%
de stage

BAC Pro
Services aux Personnes
et aux Territoires

50% de stage
50% à la MFR

Lieux de stage :
Petite enfance, milieu sanitaire et social, tourisme,
Animation sociale et culturelle...



Débouchés : Concours Niveau V
Aide soignant Auxiliaire de puériculture...
Niveau IV :
concours Infirmier, Educateur jeunes enfants
Poursuite d'étude BTS, DUT...



La MFR c'est aussi...

Formations
hors contrat ministère de l'agriculture

CAP
Petite Enfance

Former des professionnels de la petite enfance
compétents, capables d'assurer l'accueil, les soins
d'hygiène, l'alimentation et de contribuer à son
développement.

14 semaines de stages
- 7 semaines auprès d'enfants de 0 à 3 ans
- 7 semaines auprès d'enfants de 3 à 6 ans

12 semaines de présence au centre

* Les formations CAP Petite Enfance, VAE ainsi que la formation SST
sont des formations hors contrat ministère de l'agriculture.



VAE
Validation des Acquis et de l'Expérience*

Vous avez 3 ans ou 3000 heures d'expérience dans le
domaine des Services à la Personne (Maison de retraite,
Aide à domicile, structure pour personnes handicapées...),
et vous souhaitez transformer cette expérience en diplôme.

La MFR vous accompagne individuellement dans votre
démarche autour de 2 diplômes : Le DEAVS (Diplôme d'Etat
d'Auxiliaire de Vie Sociale) et le diplôme d'Aide Soignante.

Sauveteur Secouriste du Travail*

La formation sauveteur-secouriste du travail (SST) prépare une
personne formée à dispenser les gestes de premiers secours en
cas d'accident du travail.

La présence de secouristes est obligatoire dans les entreprises
Formation initiale de 12h
Maintien et actualisation des compétences de 7h
(obligatoire tous les 2 ans)



Informations pratiques

- Possibilité de bourses
- Accès direct par le train, arrêt Amagne Lucquy
- 25 Minutes de Charleville
- 25 Minutes de Reims
- Accès par l'autoroute A34
Sortie 14 en provenance de Charleville
Sortie Z1 l'étoile en provenance de Reims



Location de Salles

- Accueil de groupe :
- Séminaire, Scolaire, Groupe sportif...
- Pour un événement :
- Mariage
- Communion...
- Une formule adaptée :
- Gestion libre
- Demi pension
- Pension complète

Maison Familiale Rurale, 11 place de la gare, 08300 Lucquy

Tél : 03.24.72.09.62 - Fax : 03.24.72.59.89

www.mfrlucquy.com

Portail régional : www.choisirsformation.fr